

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

Objet  
**71-123**

**COMPLEXE HIPPIQUE**

Travaux d'aménagement  
Avenants aux marchés  
objets des lots N° 4  
(Plomberie-Sanitaire)  
et N° 7 (Vitrerie-Miroi-  
terie).

DATE DE CONVOCATION

4 septembre

DATE D'AFFICHAGE

4 septembre

Nombre de conseillers  
en exercice 27

Nombre de présents 23

Nombre de votants 25

**Extrait du Registre des Délibérations**

2

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE DE ROYAN**

L'An mil neuf cent soixante et onze  
le dix septembre à 18 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M de LIFKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIFKOWSKI, M. TETARD, Melle FOCHE;  
MM. BUJARD, STIPAL, BUCHET, BARDE, COLLE, NAULIN, LARGETEAU,  
MONTRON, DOIREAU, LACHAUD, RIVIERE, BERLAND, DOMECCQ, LANDRY,  
DELAIR, BOUTET, PAPEAU, TAP, Mme BIDEAU, Mme FAVIERE ,

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BARRIERE par M. TETARD  
BOUCHET, par M. BUJARD

Absents : MM.

M on sieur LANDRY a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Le lot N° 4, Plomberie-Sanitaire, a été adjugé à l'Entreprise  
Robert MONTICO,

Le lot N° 7, Vitrerie-Miroiterie, a été adjugé à l'Entreprise  
Emile TOURNIE,

Ces deux entrepreneurs ont exécuté l'ensemble des travaux  
prescrits par l'Architecte, en accord avec les Commissions Municipales  
compétentes.

Compte-tenu de l'actualisation des marchés, de l'augmentation  
de la T.V.A. portée de 14,94 à 17,60, des travaux décomptés en  
moins et en plus, les montant des marchés conclus avec les entre-  
prises précitées doivent être augmentés et portés, par voie d'ave-  
nants :

- Pour l'entreprise Robert MONTICO de 25.310 Frs à 35.816 FR.56.
- Pour l'entreprise TOURNIE de 12.655 Fr,20 à 21.827 Fr,51.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se pro-  
noncer favorablement sur les projets d'avenants à intervenir entre  
la Ville et les entreprises intéressées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Plénière réunie  
le 13 Août 1971,

Considérant la nécessité de régulariser la situation des entreprises MONTICO et TOURNIE,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation, à signer les avenants à intervenir pour régularisation de dépenses engagées :

1°/ Lot N°4, Plomberie-Sanitaire, entreprise Robert MONTICO, Chemin des Rullas à ROYAN, montant de l'avenant 10.508 Frs 56 portant le montant du marché à 35.816 Fr,56.

2°/ .....

- La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 1971, Chapitre 909-22/2302-0.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les Membres présents,

POUR EXTRAIT CONFORME  
Pour le Maire  
l'Adjoint Délégué,



**APPROUVÉ**

ROCHFORT-MER, le  
Le Sous-Prefect

10 DEC. 1971

